

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***21334962***Déposé
04-06-2021

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/06/2021 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0735507547

Nom(en entier) : **QGM LOGISTICS**

(en abrégé) :

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège Rue Caremberg(P.E.) 66
: 7850 Enghien**Objet de l'acte :** DEMISSIONS, NOMINATIONS, STATUTS (TRADUCTION,
COORDINATION, AUTRES MODIFICATIONS), OBJET,
DENOMINATION

D'un procès-verbal dressé par Guy DESCAMPS, notaire associé à Saint-Gilles, le 30 avril 2021, enregistré : « Acte du notaire Guy DESCAMPS à Bruxelles le 30-04-2021, répertoire 2021/10434. Rôle(s) : 6 Renvoi(s) : 0. Enregistré au bureau d'enregistrement BUREAU SECURITE JURIDIQUE BRUXELLES 2 le cinq mai deux mille vingt et un (05-05-2021). Référence ACP (5) Volume 0 Folio 0 Case 10028. Droits perçus : cinquante euros zéro eurocent (€ 50,00). Le receveur. », l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée « QGM LOGISTICS » ayant son siège à 7850 Petit-Enghien, rue Caremberg 66 inscrite au registre des personnes morales sous le numéro 0735.507.547 (Mons), a décidé de prendre les résolutions suivantes :

1. De changer de dénomination et de modifier de l'article 1 des statuts pour le remplacer comme suit : « Elle est dénommée « MTLB Healthcare Consulting » ».

2. De modifier l'objet après rapport de l'organe d'administration comme suit :

La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, pour compte propre ou compte de tiers ou en participation avec ceux-ci :

- Toutes prestations de consultance dans le domaine de la logistique de tous produits et marchandises, tant dans le domaine privé que public ;
- La fourniture de tous services au sens large relatifs à la logistique de ces produits et marchandises, y compris la gestion des stocks, la sélection, l'approvisionnement, y compris des consommables et la maintenance au sens large de ces produits et marchandises, tant dans le domaine privé que public ;
- La négociation au sens large du terme avec les distributeurs et producteurs de ces produits et marchandises ;
- La représentation locale pour la distribution de ces produits et marchandises ;
- L'achat, la vente, l'import, l'export, la distribution, le commerce de détail et de gros, le courtage, la représentation et la promotion de ces produits et marchandises tant dans le domaine public que privé ;
- La détention et la gestion de participations dans d'autres sociétés, de droit belge ou étranger, quelle que soit leur forme juridique, ainsi que la prestation de services de consultance ou d'encadrement en rapport avec la détention ou la gestion de ces participations ;
- L'intermédiation économique, commerciale ou internationale ;

La société peut réaliser son objet en tous lieux, de toutes les manières et suivant les modalités qui lui paraissent les mieux appropriées. Elle peut notamment se porter caution et donner toute sûreté personnelle ou réelle en faveur de toute personne ou société liée ou non, dans les limites de la loi. La société pourra également effectuer et gérer tous investissements et placements tant mobiliers qu'immobiliers dans les limites de la loi.

Elle dispose, d'une manière générale, d'une pleine capacité juridique pour accomplir tous les actes et opérations ayant un rapport direct ou indirect avec son objet ou qui seraient de nature à faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement, la réalisation de cet objet.

L'organe d'administration est apte à interpréter la portée et la nature de l'objet de la société.

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").

Elle peut exercer toutes fonctions et mandats et s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription ou de toutes autres manières dans toutes autres affaires, entreprises, associations ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe au sien ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des ressources ou à faciliter l'écoulement des services et produits. Elle peut exercer les fonctions d'administrateur ou liquidateur dans d'autres sociétés.

Au cas où la prestation de certains actes serait soumise à des conditions préalables d'accès à la profession, la société subordonnera son action, en ce qui concerne la prestation de ces actes, à la réalisation de ces conditions.

3. Mettre fin à la fonction d'administrateur actuel de :

- Monsieur **GAUDISSERT Quentin**, né à Anderlecht le 20 août 1973, domicilié à 7850 Enghien, rue Caremberg 68.

- Monsieur **MARIEN Gwenaël**, né à Saint-Jean-d'Angély (France) le 25 février 1973, domicilié à 33100 Bordeaux (France) Rue Paul Camelle 56.

L'assemblée générale donne décharge complète et entière aux administrateurs démissionnaires pour l'exécution de leur mandat.

4. De donner la mission au notaire d'établir et de signer la coordination des statuts, et d'assurer son dépôt au dossier de la société.

5. De donner tous pouvoirs à l'organe de gestion aux fins d'exécuter les résolutions prises.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

(sé) Guy Descamps,
notaire associé à Saint-Gilles